

COMMUNE D'AUBIGNOSC

(Alpes-de-Haute-Provence)

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260824-2026DCM39-DE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2025

Rapport établi en application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales,
du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié

Présenté au conseil municipal du 24 août 2026

Établi sur la base du rapport annuel 2025 du délégataire (Société des Eaux de Marseille)

Sommaire

- 1. Caractérisation technique du service**
- 2. Tarification de l'eau et recettes du service**
- 3. Indicateurs de performance**
- 4. Financement des investissements**
- 5. Actions de solidarité et de coopération**
- 6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260824-2026DCM39-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service public d'eau potable est géré à l'échelle de la commune d'Aubignosc (Alpes-de-Haute-Provence). Il assure l'intégralité des missions : production, traitement (désinfection), stockage et distribution. Le réseau dessert le village, la vallée (des Savonneries aux Filières), les hameaux intérieurs, le hameau du Forest (via un surpresseur, actuellement by-passé) ainsi que l'aire de repos de l'autoroute A 51.

Population légale 2025 (D101.0)	632 habitants desservis
Nombre d'abonnements au 31/12/2025	378 (373 en 2024, soit + 1,3 %)
Nombre de branchements	320 (longueur cumulée : 1,600 km)
Parc compteurs au 31/12/2025	352 compteurs
Longueur du réseau de desserte (hors branchements)	15,836 km
Consommation moyenne par abonnement	≈ 104 m ³ /an (volume comptabilisé 2025 / abonnements)

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage confié à la Société des Eaux de Marseille (SEM – agence d'Aix-en-Provence, Territoire Nord Provence).

Type de contrat	Affermage – gestion du service de distribution publique d'eau potable
Prise d'effet – durée	23 juillet 2013 – 12 ans
Avenant n° 1 (27/06/2019)	Relevé sur consommation réelle (télégestion), nouveaux prix au BPU, mise en conformité RGPD
Avenant n° 2 (04/03/2025)	Prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2025
Échéance	31 décembre 2025
Compteurs et branchements	Entretien à la charge du délégataire
Renouvellement des réseaux et ouvrages	À la charge de la collectivité
Engagement contractuel de performance	Maintien de l'indice linéaire de pertes ≤ 4 m ³ /j/km sur 3 ans

L'exercice 2025 constitue la dernière année du contrat. Une procédure de renouvellement de la délégation a été conduite en 2025. Le nouveau contrat d'affermage a été approuvé par délibération du conseil municipal du 25 novembre 2025 (rendue exécutoire le 5 décembre 2025), avec prise d'effet au 1er janvier 2026.

1.3. Ressource, production et ouvrages

L'alimentation en eau de la commune est assurée exclusivement par la nappe alluviale de la Durance. L'eau est pompée dans un forage de 21 m de profondeur au lieu-dit « Les Crouzourets » (débit d'équipement 45 m³/h), désinfectée par chloration puis stockée au réservoir du Village. L'exploitation du forage est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 2021-081-002 portant autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Ressource	Forage d'Aubignosc – nappe alluviale de la Durance (21 m)
Traitement	Désinfection au chlore gazeux
Stockage	Réservoir du Village : 1 cuve de 500 m ³ (cote radier 559 m NGF)
Surpression	Surpresseur du Forest : 2 pompes de 9 m ³ /h (by-passé)
Autonomie de stockage	≈51 heures (au jour de pointe)
Achat / vente d'eau en gros	Néant

1.4. Bilan des volumes (exercice 2025)

Poste du bilan hydraulique	2024 (m³)	2025 (m³)
Volume produit (forage) – VP 059	54 517	51 683
Volume acheté en gros / vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	54 517	51 683
Volume comptabilisé domestique – VP 063	38 117	39 154
Volume comptabilisé non domestique – VP 201	1 279	0
Volume consommateurs sans comptage – VP 221	2 436	2 513
Volume de service du réseau – VP 220	1 722	1 680
Volume consommé autorisé	43 554	43 347
Pertes en réseau	10 963	8 336

La production 2025 (51 683 m³, soit 142 m³/j en moyenne) est en baisse de 5,2 % par rapport à 2024. La pointe estivale atteint 248 m³/j (semaine maximale : S25 avec 1 727 m³).

Nota – le volume facturé aux abonnés au cours de l'exercice s'élève à 40 354 m³ (donnée de facturation du délégataire, toutes catégories tarifaires : tous usages, espaces verts et incendie au compteur). Ce chiffre n'est pas directement comparable au volume comptabilisé du tableau ci-dessus (39 154 m³), établi en année civile pour le calcul des indicateurs : l'écart provient du calage des relèves semestrielles de janvier et de juillet (« eau dans les compteurs ») et des consommations non vendues au volume (bouches incendie au forfait : 800 m³ ; divers : 58 m³).

1.5. Événements marquants de l'exercice

- Fin du contrat d'affermage 2013–2025 et procédure de renouvellement de la DSP (attribution par délibération du 25 novembre 2025) ;
- 5 fuites réparées (2 sur canalisations, 3 sur branchements) et 3 campagnes de recherche de fuites (février, juillet, octobre) ;
- 16 opérations sur compteurs, dont 14 renouvellements pour vétusté ; 1 branchement neuf réalisé ; aucun travaux de renouvellement de canalisation engagé ;
- Nettoyage et désinfection du réservoir du Village (500 m³) le 14 octobre 2025 ;
- Reprise du circuit de chloration au pompage communal (novembre 2025) ; coupure d'alimentation électrique ENEDIS le 2 août 2025 (casse d'un transformateur) ;
- Raccordement progressif du lotissement Vaumuse (abonnés supplémentaires).

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260824-2026DCM39-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part revenant au délégataire (exploitation), une part revenant à la collectivité (surtaxe communale), ainsi que les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. La tarification est de type binôme : un abonnement semestriel (part fixe) et une part proportionnelle à la consommation, facturée par tranches semestrielles. Deux factures sont émises par an (janvier et juillet), sur relevé réel (télérelève généralisée depuis 2014). La TVA s'applique au taux de 5,5 %.

Références tarifaires : part délégataire fixée par la convention d'affermage (délibération du 18 juin 2013) puis, à compter du 1er janvier 2026, par le contrat approuvé le 25 novembre 2025 (coefficient d'actualisation K = 0,9946 au 01/01/2026) ; part communale fixée par délibérations du 16 février 2012 et du 6 avril 2023 ; redevances de l'Agence de l'eau issues du 11^e programme d'intervention (taux 2025–2030 en vigueur au 1er janvier 2025, dont les nouvelles redevances « consommation » et « performance des réseaux »).

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2026

Élément de tarification (HT)	Part délégataire	Part commune	Total
Abonnement (par semestre et par abonnement)	19,89 €	22,87 €	42,76 €
Consommation – tranche 0 à 40 m ³ /semestre	0,6521 €/m ³	0,5500 €/m ³	1,2021 €/m ³
Consommation – tranche 41 à 75 m ³ /semestre	0,7498 €/m ³	0,5500 €/m ³	1,2998 €/m ³
Consommation – au-delà de 75 m ³ /semestre	1,1410 €/m ³	0,5500 €/m ³	1,6910 €/m ³
Frais d'accès au service	59,68 €	–	59,68 €

Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'eau (au 01/01/2026) : préservation de la ressource 0,0100 €/m³ ; consommation d'eau potable 0,3900 €/m³ ; performance des réseaux 0,0336 €/m³.

2.2. Facture type 120 m³ (indicateur D102.0)

La facture de référence INSEE correspond à un abonné domestique consommant 120 m³ par an (compteur de 15 mm), avec une répartition uniforme de la consommation sur l'année.

Composante de la facture 120 m ³	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Évolution
Part délégataire (HT), dont :	120,28 €	121,94 €	+1,38 %
– abonnement (part fixe annuelle)	26,16 €	39,78 €	+52,1 %
– consommation (80 m ³ T1 + 40 m ³ T2)	94,12 €	82,16 €	–12,7 %
Part collectivité (HT)	111,74 €	111,74 €	0 %
Taxes et redevances (dont TVA 5,5 %)	69,73 €	67,74 €	–2,85 %
Total TTC	301,75 €	301,42 €	–0,11 %
Prix TTC du service au m³ (D102.0)	2,52 €/m³	2,51 €/m³	

Le prix du service reste stable (–0,11 %) : la hausse de la part fixe du délégataire issue du nouveau contrat est compensée par la baisse des prix au m³ et des redevances.

2.3. Recettes du service

Recettes d'exploitation du délégataire (CARE 2025)

Produits (€ HT)	2024	2025
Exploitation du service (part délégataire)	41 321	42 299
Collectivités et autres organismes publics (versements)	47 266	54 792

Produits (€ HT)	2024	2025
Travaux attribués à titre exclusif	4 766	5 097
Produits accessoires	3 698	3 535
Total des produits	97 050	105 724
Résultat net du contrat (CARE)	-51 823	-46 487

Recettes de la collectivité

La surtaxe communale facturée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 35 392,36 € net (38 016,61 € facturés, dont 2 624,25 € de non-valeurs), pour un volume net facturé de 35 666 m³. Les reversements perçus par la commune en 2025 s'élèvent à 18 247,52 € ; le solde du compte de surtaxe au 31 décembre 2025 est de 19 882,51 € (décalage de reversement contractuel). Le montant HT des recettes totales liées à la facturation du service (hors travaux) s'élève à 100 627 € (DC184).

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260824-2026DCM39-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

L'eau produite et distribuée est contrôlée par l'Agence régionale de santé (contrôle officiel) et par le délégataire (autosurveillance – laboratoire CARSO). En 2025, toutes les analyses réalisées ont été conformes aux limites de qualité en vigueur et aucune réclamation relative à la qualité de l'eau n'a été enregistrée.

Au moment de l'établissement du RAD, les taux de conformité officiels 2025 n'avaient pas encore été communiqués par l'ARS (migration vers l'outil national Aquasise).

L'eau est d'origine souterraine, minéralisée et très calcaire (TH $\approx$ 39,6 °f), chargée en bicarbonates et peu chargée en nitrates (13 mg/L en moyenne).

3.2. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'établit à 110 points sur 120 (stable depuis 2021) : plan des réseaux 15/15, inventaire 30/30, autres éléments 65/75 (seule la localisation des branchements sur le plan des réseaux n'est pas acquise – 0/10, et la modélisation est cotée 5/10). Le réseau est entièrement intégré au SIG du délégataire, mis à jour en continu.

3.3. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Indicateur	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau (%)	85,74	83,55	88,75	79,89	83,87
ILP – P106.3 (m ³ /km/j)	1,24	1,39	1,06	1,90	1,44
ILVNC – P105.3 (m ³ /km/j)	1,70	1,86	1,57	2,62	2,17

Avec un indice linéaire de consommation de 7,5 m³/j/km (réseau de type rural), le rendement seuil du décret n° 2012-97 (« Grenelle 2 ») s'établit à $65 + \text{ILC}/5 = 66,5$ %. Le rendement 2025 (83,87 %) est largement supérieur à ce seuil : le service n'est pas soumis à l'obligation d'établir un plan d'actions de réduction des pertes, ni au doublement de la redevance prélèvement.

L'indice linéaire de pertes (1,44 m³/j/km, moyenne 1,48 sur 3 ans) respecte l'engagement contractuel du délégataire (≤ 4 m³/j/km). La sectorisation permanente (2,8 km inspectés en 2025) et l'analyse de la télérelève permettent la maîtrise du débit de nuit.

3.4. Renouvellement des réseaux (P107.2)

Le renouvellement des canalisations est à la charge de la collectivité. Aucun travaux de renouvellement de réseau n'a été engagé en 2025 (0 ml posé / déposé)

3.5. Protection de la ressource (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource s'établit à 80 % (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre – valeur reconduite, donnée ARS 2025 en attente). Des travaux prescrits par l'arrêté préfectoral n° 2021-081-002 restent à réaliser (déviation du ravin de la Redonnette, comblement de l'ancien puits, obturation des piézomètres, gestion des eaux de ruissellement de l'A51 – cf. § 4.3).

3.6. Indicateurs relatifs aux abonnés

Indicateur	Unité	2023	2024	2025
P151.1 – Interruptions de service non programmées	/1 000 ab.	2,73	2,68	2,65
D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements	jours	8	8	8
P152.1 – Respect du délai maximal d'ouverture	%	100	100	100
P155.1 – Taux de réclamations écrites	/1 000 ab.	2,73	0	2,65

Indicateur	Unité	2023	2024	2025
P154.0 – Taux d'impayés (factures N-1)	%	2,93	2,08	1,75

En 2025, une seule coupure non programmée (liée à la casse d'un transformateur électrique le 2 août) et une seule réclamation écrite ont été enregistrées. Les 27 ouvertures de branchement de l'année ont toutes été réalisées dans le délai contractuel. Le taux d'impayés poursuit sa baisse.

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260824-2026DCM39-DE

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

Le RAD 2025 ne fait état d'aucun branchement en plomb subsistant sur le réseau.

4.2. Travaux réalisés en 2025 et état de la dette

Aucun travaux de renouvellement de réseau n'a été engagé en 2025. Le délégataire a consacré 3 915 € au titre de la garantie de continuité (renouvellement de compteurs) et 3 592 € de charges relatives aux investissements (compteurs, télérelevé, domaine privé). Le programme de travaux concessifs du contrat 2013–2025 (remplacement du parc compteurs et télérelevé, 45 000 €) est achevé.

Données à renseigner par la collectivité	Valeur exercice 2025
Montant des travaux engagés par la commune (budget eau)	0
Subventions perçues (Agence de l'eau, Département, DETR...)	0
Encours de la dette du budget eau au 31/12/2025	0
Annuité de la dette (capital + intérêts)	0
P153.2 – Durée d'extinction de la dette (encours / épargne brute)	0
Montant des amortissements de l'exercice	19 644 €

4.3. Travaux à prévoir – programme proposé par le délégataire

Le délégataire identifie les opérations suivantes à la charge du maître d'ouvrage, classées par priorité (1 = prioritaire) :

Ouvrages (stations et réservoir)

Opération	Montant HT	Priorité
Pompage : chloration dans la conduite de refoulement vers le réservoir (dépose de l'installation dans le puits)	40 000 €	1
Pompage : trappes double capotage avec grilles antichute sur les puits	20 000 €	1
Pompage : dispositifs de fermeture automatique des bouteilles de chlore	6 000 €	1
Réservoir : garde-corps et remplacement des échelles de la cuve	13 000 €	1
Réservoir : sécurisation de l'accès à l'eau et clôture rigide	n.c.	1
Pompage : travaux prescrits par l'AP 2021-081-002 (protection de la ressource)	n.c.	2
Pompage : inverseur de source pour groupe électrogène + dalle	10 000 €	3

Réseau

Opération	Montant HT	Priorité
Rue de la Mairie : remplacement acier/fonte grise/PVC par fonte DN 100 sur 240 ml	76 000 €	1
Montée du Bassin : remplacement acier DN 80 par fonte DN 100 sur 65 ml	29 000 €	1
Impasse des Basses Terres : renouvellement de 300 ml de conduites fuyardes (13 fuites)	97 000 €	1

Opération	Montant HT	Priorité
Allée des Tilleuls : renouvellement acier DN 80 par fonte DN 100 sur 420 ml	115 000 €	2
Chemin Les Rouvières / CVO 4 : remplacement acier 60 par fonte DN 100 (3 tranches de 600 ml)	604 000 €	3

5. Actions de solidarité et de coopération

Montant des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité (P109.0) : 0 €/m³ en 2025 (aucun abandon de créance ni versement).

Au titre du dispositif « fuites » de la loi Warsmann, 2 abonnements ont bénéficié d'un dégrèvement pour un montant total de 2 345,23 € TTC. L'ensemble des dégrèvements et non-valeurs de l'exercice (fuites, irrécouvrables, rectifications) représente 13 744,53 € TTC.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Code	Indicateur (arrêté du 2 mai 2007)	Unité	2024	2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	n.c.	632
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (au 01/01/N)	€/m ³	2,32	2,52
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements	jours	8	8
P101.1	Conformité des analyses bactériologiques (ARS)	%	100	<i>en attente ARS</i>
P102.1	Conformité des analyses physico-chimiques (ARS)	%	100	<i>en attente ARS</i>
P103.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	pts/120	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,89	83,87
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,62	2,17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,90	1,44
P108.3	Avancement de la protection de la ressource (valeur reconduite)	%	80	80
P109.0	Abandons de créance et fonds de solidarité	€/m ³	0	0
P151.1	Interruptions de service non programmées	/1 000 ab.	2,68	2,65
P152.1	Respect du délai maximal d'ouverture des branchements	%	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures N-1	%	2,08	1,75
P155.1	Taux de réclamations écrites	/1 000 ab.	0	2,65

Annexe : note d'information annuelle de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (art. L. 2224-5 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260824-2026DCM39-DE